

Préparation de votre déclaration PAC

Pensez à mettre à jour vos informations personnelles

- Vous êtes nouvel exploitant ? (jeune agriculteur ou non)
- Vous allez faire une déclaration PAC pour la première fois en 2017
- Vous avez eu des changements dans votre structure depuis le 15 juin

Si vous êtes dans l'un de ces cas, il faut que vous mettiez à jour vos informations auprès de la DDT avant de pouvoir déposer votre demande d'aides 2017.

Nous vous demandons de faire ces opérations avant le 31 mars ; au-delà de cette date, avec l'ouverture de la déclaration des aides, les agents de la DDT seront moins disponibles.

Attention, pour ces sujets, la DDT ne prend les appels téléphoniques et ne reçoit physiquement que les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi. Vous pouvez également contacter par mail Mme Duval qui s'occupe de la mise à jour de ces informations à la DDT : marie-claude.duval@gers.gouv.fr

(Communiqué DDT)

**Pour tout renseignement complémentaire :
Chambre d'Agriculture du Gers, Services
Techniques au 05.62.61.77.13.**